ANNEXE

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS DES EPSCP, EPST ET EPIC AU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Scrutin du 15 juin 2023

NOM DE L'ETABLISSEMENT : INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE

Collège BIATSS : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service.

- Nombre d'électeurs inscrits : 458
- Nombre de votants : 155

Si le nombre de votants dans un collège est inférieur ou égal à 5, le bureau de vote ne procèdera pas au dépouillement pour ce collège. Les suffrages non dépouillés devront être immédiatement transmis avec mention au procès-verbal de leur nombre par collège, dans les conditions prévues à l'article 11 de l'arrêté fixant les modalités d'élections au CNESER

Dont

- Nombre total d'électeurs ayant voté :
  - ✓ Vote à l'urne : 0
  - ✓ Vote par correspondance : 0
  - ✓ Vote par voie électronique : 155
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 26
- Nombre de suffrages valablement exprimés[ii] : 129

Nombre de voix obtenues par chaque liste

1 - FO ESR	8	voix
2 - FSU (Fédération syndicale unitaire) SNASUB, SNICS, SNUAS-FP	7	voix
3 – SNPTES, A&I UNSA ITRF-BI-O	59	voix
4 - CGT FERC Sup	40	voix
5 - CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)	15	voix

Observations

Signature du président et des membres du bureau de vote

Cf PV de dépouillement du vote électronique avec LEGAVOTE joint

Frédéric BOUSQUET — Béatrice PAILLASSA — Alexandre FREULON — Charles NICOLAS

Pour la Présidente de Toulouse INP et par délégation,
le Directeur Général des Services

Frédéric BOUSQUET

INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE TOULOUSE
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

---

[i] Préciser le type de scrutin (arrêté ministériel du 14 février 2019 fixant les modalités d'élection, chapitres II, III, IV, V: vote par voie électronique, vote à l'urne, vote par correspondance).

[ii] Suffrages valablement exprimés = nombre de votants-bulletins blancs et nuls